



# Conseil économique et social

Distr. générale  
20 novembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

## Commission du développement social

Cinquante-neuvième session

8-17 février 2021

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

## Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux

### Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
  - a) Thème prioritaire : Transition vers le développement durable et justice sociale : le numérique au service du développement social et du bien-être de toutes et de tous ;
  - b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux :
    - i) Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tient compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà » ;
    - ii) Programme d'action mondial pour la jeunesse ;
    - iii) Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement ;
    - iv) Questions, orientations et programmes relatifs à la famille ;
  - c) Questions nouvelles : politique sociale visant à promouvoir un relèvement plus inclusif, plus résilient et plus durable : reconstruire en mieux après la COVID-19 aux fins de la bonne exécution du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.



4. Questions relatives aux programmes et questions diverses :
  - a) Projet de plan-programme pour 2022 ;
  - b) Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social.
5. Ordre du jour provisoire de la soixantième session de la Commission.
6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-neuvième session.

## Annotations

### 1. Élection du Bureau

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, la Commission du développement social élit parmi les représentants de ses membres, au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, un(e) président(e), un(e) ou plusieurs vice-président(e)s et d'autres membres du Bureau selon que de besoin. À l'alinéa c) de sa décision 2002/210, le Conseil a décidé que la Commission, aussitôt après la clôture d'une session ordinaire, tiendrait la première séance de la session ordinaire suivante aux seules fins d'élire le nouveau président ou la nouvelle présidente et les autres membres du Bureau. Par conséquent, le 19 février 2020, aussitôt après la clôture de sa cinquante-huitième session, la Commission a tenu la première séance de sa cinquante-neuvième session, au cours de laquelle elle a élu par acclamation Martin García Moritán (Argentine) Président et Sharifa Yousef Alnesf (Qatar) Vice-Présidente de la Commission à sa cinquante-neuvième session. À la même séance, elle a reporté l'élection des trois membres du Bureau restants à une date ultérieure, étant entendu qu'une fois leur candidature approuvée par leurs groupes de pays respectifs, les personnes nommées seraient autorisées à participer aux réunions du Bureau consacrées à la préparation de la cinquante-neuvième session de la Commission.

Le 8 février 2020, la Commission sera invitée à élire les membres du Bureau restants et à confier à l'un ou l'une de ses vice-présidents les fonctions de rapporteur.

### 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur, la Commission arrête, au début de chaque session, après l'élection du Bureau, l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. L'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-neuvième session de la Commission ont été approuvés par le Conseil dans sa décision 2020/212.

Le projet d'organisation des travaux de la Commission à sa cinquante-neuvième session sera établi conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil en vue de faciliter l'examen des points de l'ordre du jour dans les délais prescrits et compte tenu des services de conférence mis à la disposition de la Commission et de l'impact de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur l'organisation des travaux de la session. Le calendrier est provisoire et indicatif : si la Commission achève l'examen d'un point plus tôt que prévu, elle voudra sans doute passer immédiatement au point suivant. Il pourrait également être ajusté en fonction de l'évolution de la situation liée à la COVID-19.

La Commission doit se réunir en présentiel et virtuellement du lundi 8 février au mercredi 17 février 2021. Des dispositions ont été prises pour qu'elle tienne des séances le matin et l'après-midi : les séances en présentiel se tiendront de 10 heures à 13 heures et de 15 heures à 18 heures ; les séances informelles virtuelles se tiendront de 10 heures à midi et de 15 heures à 17 heures.

#### *Documentation*

Ordre du jour provisoire annoté et projet d'organisation des travaux ([E/CN.5/2021/1/Add.1](#))

### **3. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale**

Conformément à la résolution 55/46 de l'Assemblée générale sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée, intitulée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », la Commission évaluera régulièrement la concrétisation des engagements pris à Copenhague et des autres initiatives adoptées à Genève, d'une manière qui tienne compte des fonctions et contributions des organes, institutions et organismes compétents des Nations Unies, et donnera des avis au Conseil à ce sujet.

La Commission représente, au sein de l'Organisation des Nations Unies, la principale instance où peut être menée une concertation mondiale sur tous les aspects du développement social et contribuera, dans le cadre de son mandat actuel, au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en appuyant les examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable, y compris les questions transversales, effectués dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui devraient prendre en compte le caractère intégré des objectifs et les corrélations existant entre eux.

#### *Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur les aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ([E/CN.5/2021/2](#))

#### **a) Thème prioritaire : Transition vers le développement durable et justice sociale : le numérique au service du développement social et du bien-être de toutes et de tous**

Dans sa résolution 2018/3, le Conseil a décidé que la Commission examinerait un thème prioritaire à chaque session, en se fondant sur le suivi et l'examen de l'application du document final du Sommet mondial et les corrélations entre celui-ci et la dimension sociale du Programme 2030, et lui présenterait une résolution et des recommandations sur l'action à mener dans le cadre de ce thème afin de contribuer à ses travaux. Le Conseil a décidé que le thème prioritaire de la cinquante-neuvième session serait le suivant : « Transition vers le développement durable et justice sociale : le numérique au service du développement social et du bien-être de toutes et de tous ». La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur ce thème prioritaire.

#### *Documentation*

Rapport du Secrétaire général intitulé : « Transition vers le développement durable et justice sociale : le numérique au service du développement social et du bien-être de toutes et de tous » ([E/CN.5/2021/3](#))

#### **b) Examen des plans et programmes d'action pertinents des organismes des Nations Unies concernant la situation de certains groupes sociaux**

##### **i) Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : « La voie à suivre : un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà »**

- ii) **Programme d'action mondial pour la jeunesse**
- iii) **Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement**
- iv) **Questions, orientations et programmes relatifs à la famille**

La Commission examinera les questions relatives à la situation de certains groupes sociaux.

*Documentation*

Rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes ([E/CN.5/2021/5](#))

Rapport du Secrétaire général sur la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la famille et les mécanismes mis en œuvre pour y donner suite ([A/76/61-E/2021/4](#))

- c) **Questions nouvelles : politique sociale visant à promouvoir un relèvement plus inclusif, plus résilient et plus durable : reconstruire en mieux après la COVID-19 aux fins de la bonne exécution du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable**

Dans sa résolution 2006/18, le Conseil a décidé d'inscrire le point de l'ordre du jour intitulé « Questions nouvelles » au programme de travail de la Commission. À la suite de consultations avec les cinq groupes régionaux, les membres du Bureau ont décidé que le thème des débats qui se tiendraient au titre de ce point de l'ordre du jour à la cinquante-neuvième session serait le suivant : « Politique sociale visant à promouvoir un relèvement plus inclusif, plus résilient et plus durable : reconstruire en mieux après la COVID-19 aux fins de la bonne exécution du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable ». Le Secrétariat distribuera une note afin de faciliter les débats.

*Documentation*

Note du Secrétariat intitulée « Politique sociale visant à promouvoir un relèvement plus inclusif, plus résilient et plus durable : reconstruire en mieux après la COVID-19 aux fins de la bonne exécution du Programme 2030 dans le contexte de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable » ([E/CN.5/2021/4](#))

#### **4. Questions relatives aux programmes et questions diverses**

- a) **Projet de plan-programme pour 2022**

*Documentation*

Note du Secrétariat sur le projet de plan-programme pour 2022

- b) **Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social**

*Nomination de membres du Conseil d'administration de l'Institut*

Le Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social se compose de 10 membres, nommés par le Conseil économique et social sur proposition de la Commission pour un mandat de quatre ans, renouvelable une fois pour une période de deux ans, conformément à la résolution 10 (XXV) de la Commission.

La Commission sera chargée de présenter deux candidatures en vue de pourvoir des sièges vacants au Conseil d'administration. Le Conseil économique et social sera chargé de confirmer ces nominations.

*Documentation*

Note du Secrétaire général sur la présentation de candidatures au Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social ([E/CN.5/2021/7](#))

*Rapport du Conseil d'administration de l'Institut*

Conformément à son mandat, le Conseil d'administration de l'Institut soumet à la Commission un rapport sur l'avancement de ses travaux. La Commission sera saisie du rapport du Conseil d'administration portant sur 2019 et 2020.

*Documentation*

Rapport du Conseil d'administration de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social ([E/CN.5/2021/8](#))

*Statut de l'Institut*

À sa cinquante-neuvième session, la Commission voudra peut-être envisager de recommander au Conseil d'adopter un projet de décision par lequel il autoriserait le Secrétaire général à élaborer, en consultation avec le Conseil d'administration de l'Institut, un projet de statut mettant à jour la circulaire du Secrétaire général du 1<sup>er</sup> août 1963 relative à l'Institut ([ST/SGB/126](#)), et à le promulguer.

*Documentation*

Note du Secrétaire général sur le statut de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social ([E/CN.5/2021/6](#))

**5. Ordre du jour provisoire de la soixantième session de la Commission**

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa soixantième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront soumis pour examen.

*Documentation*

Projet d'ordre du jour provisoire de la soixantième session de la Commission ([E/CN.5/2021/L.1](#))<sup>1</sup>

**6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-neuvième session**

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur, la Commission soumettra au Conseil un rapport sur les travaux de sa cinquante-neuvième session.

*Documentation*

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-neuvième session ([E/CN.5/2021/L.2](#))<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Sera publié comme document de session.